

## **PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du lundi 15 septembre 2014**

Par convocations individuelles adressées le 08 septembre 2014 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le 15 septembre 2014.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2014.
2. Communications du Maire.
3. Rapport de commissions.
4. Demandes de subvention.
5. Transformation d'un poste.
6. Participation PAE rue du Presbytère.
7. Rythmes scolaires – mise en place des NAP.
8. Adjudication de la chasse – consultation des propriétaires.
9. Création de la commission consultative communale de la chasse.
10. Rénovation du réseau des sous-préfectures dans le département du Bas-Rhin.
11. Communication de rapport.
12. Divers.

L'an deux mil quatorze, le quinze septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. le Maire Claude KERN.

#### Présents :

M. Claude KERN, Maire.

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, M. Jacques ECKERT, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoint.

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Géraldine FURST, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Anne GUYAU, Mme Agnès GUILLAUME, M. Christophe HEITZ, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSÉ, M. Christian SCHAEFFER, M. Patrick SIMON, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE.

#### Excusés :

Mme Patricia HUMMEL, pouvoir à M. Patrick KERN

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Mme Sylvie GRATHWOHL

M. Eric HOFFSTETTER ouvre la séance en excusant M. Le Maire qui va nous rejoindre d'ici quelques minutes. Il demande à rajouter un point à l'ordre du jour.

- Motion relative à l'avenir de la Région Alsace

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

M. Jacques ECKERT est nommé secrétaire de séance.

### **1) Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 30 juin 2014.

## **2) Communications du Maire**

- 30/06 Conseil Municipal  
01/07 Réunion d'information du Centre de Gestion à Haguenau  
02/07 Passation de commandement de la Compagnie de Commandement et de Logistique du 54<sup>ème</sup>  
RT  
Assemblée Générale ADEUS  
Commission Tourisme Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
03/07 Remise Marianne d'Or à Nice  
Comité Directeur SMITOM  
04/07 Bureau Association des Maires du Bas-Rhin  
05/07 85 ans de Mme Joséphine REINBOLD  
08/07 Commission Travaux  
10/07 Noces d'Or des époux Richard HOLLENDER  
13/07 Cérémonie au Monument aux Morts  
15/07 Commission d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
Pacte social local à Brumath  
18/07 Seefest  
29/07 Réunion de préparation PLU  
31/07 80 ans de Mme Mariette SUSS  
Noces d'Or des époux François SCHILD  
08/08 Fête des Fifres à Bischwiller  
12/08 80 ans de M. François SCHILD  
13/08 Noces diamant des époux Etienne HAUK  
16/08 80 ans de M. Georges IFFER  
19/08 Réunion Comité de la Musique Municipale de Gries  
22/08 80 ans de M. Georges WAGNER  
23/08 80 ans de M. Robert KAST  
24/08 Fête rue des Violettes  
02/09 Tournée de rentrée des écoles  
Réunion PLU avec SDAUH  
06/09 Journée du Conseil Général du Bas-Rhin  
07/09 Assemblée Générale de la Musique Municipale de Gries  
08/09 Commission d'Appel d'Offres Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
Commission Finances Communauté de Communes de la Basse-Zorn  
Conseil de Communauté  
09/09 Commission Urbanisme et Environnement  
11/09 Noces d'Or des époux Richard ANDRES  
12/09 Université des Maires  
13/09 85 ans de Mme Frieda MEISSNER  
14/09 Portes Ouvertes atelier Jus de Pommes  
15/09 90 ans de Mme Elsa HECHT

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- |                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| - Section 11 n° 790 | terrain 1 rue des Tulipes |
| - Section 2 n° 184  | 12, rue des Briques       |
| - Section 3 n° 16   | 100, rue Principale       |
| - Section 3 n° 159  | 15, rue du Charbon        |
| - Section 6 n° 48   | 78, rue de Bischwiller    |

- Section 11 n° 703 appartement 16, rue des Vergers
- Section 8 n° 47 appartement 46, rue Principale
- Section 10 n°149 terrain 13 rue des Cigognes
- Section 7 n° 218-219 terrain 63a, rue de Bischwiller
- Section 25 et 4 n°13-41-63 28, rue du Stade

### 3) Rapport de commissions

- Commission travaux, voirie, sécurité du 08 juillet 2014
  - Commission POS-PLU et Urbanisme Environnement du 09 septembre 2014
- La Commission Communication du 11 août 2014 à été annulée.

### 4) Demandes de subvention

A. Par courrier en date du 30 juin 2014, le Collège Saut du Lièvre de Bischwiller sollicite une subvention pour deux voyages scolaires :

- à Blois du 13 au 17 avril 2014 auxquels 10 enfants de Gries ont participé
- à Port Barcarès du 15 au 21 juin 2014 auxquels 3 enfants de Gries ont participé

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de verser une subvention de 8,00 €/jour/enfant à

#### Voyage à Blois

Nom de l'élève	Nom du responsable	Adresse	Montant
BASTIEN Mattéo	M. BASTIEN Pascal Mme HAESSIG Barbara	3 rue Principale	40 €
BIRGEL Tiphaine	M. et Mme BIRGEL André	1B rue de la Paix	40 €
CARRON Justin	M. et Mme CARRON Sébastien	35 rue du Dr Albert Schweitzer	40 €
HALTE Clément	M. et Mme HALTE Cyrille	6 Chemin de Haguenau	40 €
IFFER Romain	M. et Mme IFFER Freddy	57A rue Principale	40 €
JUND Anaëlle	M. et Mme JUND Bruno	12 rue de Weitbruch	40 €
REIMMEL Geoffrey	Mme ANCKENMANN Valérie	43 rue de Bischwiller	40 €
MAECHLING Marie	M. et Mme MAECHLING Patrice	11A rue Neuve	40 €
VAGNER Elise	M. et Mme VAGNER Sébastien	35 rue des Vergers	40 €
WETZEL Rebecca	M. et Mme WETZEL Michel	5 impasse des Sapins	40 €

#### Voyage à Port Barcarès

Nom de l'élève	Nom du responsable	Adresse	Montant
GOMMENGINGER Florian	M.GOMMENGINGER Christian Mme GSELL-HEROLD Sylvie	3 Chemin de Haguenau	56 €
OLIVEIRA Julie	M. et Mme OLIVEIRA Nicolas	3 Impasse du Chemin Neuf	56 €
VOGT Simon	M. et Mme VOGT Jacqui	45 rue des Vergers	56 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

B. Le tennis club de Gries sollicite une subvention pour le vin d'honneur servi lors du 30<sup>ème</sup> anniversaire du Club.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- **décide** de porter de verser une subvention de 120 € au temis club de Gries

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2014.

## **5) Transformation d'un poste**

Suite à la réorganisation des horaires avec la mise en place des rythmes scolaires, M. Le Maire, propose de porter la durée hebdomadaire des heures de nettoyage à l'école élémentaire à 13,5/35<sup>e</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** de porter de 12/35<sup>e</sup> à 13,5/35<sup>e</sup> la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## **6) Participation PAE rue du Presbytère**

Par délibération du 09 août 1991, la Commune de Gries a mis en place un Plan d'Aménagement d'Ensemble dans la rue du Presbytère ; ce P.A.E. consistait en la mise en place des équipements publics pour permettre de surbâtir des terrains constructibles classés en zone UA au Plan d'Occupation des Sols.

Par délibération du 28 septembre 1994, la participation des constructeurs a été recalculée et le nombre de bâtiments prévisibles avait été augmenté à neuf.

Un permis de construire a été délivré dans cette zone en date du 2 juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VU** le Code de l'Urbanisme articles L. 332-9 et L. 332-10,

**VU** les délibérations des 09 août 1991 et 28 septembre 1994,

**VU** l'arrêté portant permis de construire du 02 juillet 2014,

- **fixe** le montant à payer à 11 197,11 € par M. DOUGHOUS Medhi et Mme GUEHL Laura demeurant à Gries 28, rue des Tulipes, au titre de la participation au P.A.E.

## **7) Rythmes scolaires – mise en place des NAP**

Mme Fabienne ANTHONY, adjointe, fait part à l'assemblée des différentes démarches qui ont été effectuées à ce jour.

- réunion avec les associations en vue de recenser les plages horaires des activités proposées, le nombre d'enfants à retenir, etc.
- distribution d'un courrier aux parents le jour de la rentrée pour recenser les choix pour leurs enfants – 3 au maximum (125 réponses pour 210 enfants scolarisés)
- début des activités prévu le vendredi 03 octobre 2014.

Une nouvelle réunion de mise au point est prévue pour le jeudi 25 septembre avec les responsables des associations qui se sont engagés à ce jour.

## **8) Adjudication de la chasse – consultation des propriétaires**

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1<sup>er</sup> février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Conformément aux articles 6 et 7 du cahier des charges type précité, la procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **décide** de ne pas consulter les propriétaires fonciers et de ce fait, reverser le produit de la chasse à chaque propriétaire foncier au prorata de la surface,
- **décide** d'affecter au budget communal la part du produit de la chasse pour les terrains appartenant à la commune.

## **9) Création de la commission consultative communale de la chasse**

L'article 8 du cahier des charges prévoit que la commission consultative communale de la chasse présidée par le Maire est composée comme suit :

- le Maire et deux conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- le ou les représentants des syndicats agricoles locaux,
- le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant,
- le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant,
- le Lieutenant de Louveterie territorialement compétent ou, en cas d'empêchement, un autre Lieutenant de Louveterie du Bas-Rhin,
- le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant,
- un représentant de l'Office National des Forêts pour les lots de chasse communaux comprenant des bois soumis au régime forestier,
- un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers,
- postérieurement à la nouvelle location, le locataire du ou des lots concernés ou son représentant.

**VU** les articles L.429-5 et suivants du Code de l'Environnement,

**VU** l'arrêté préfectoral du 08 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **désigne** M. Claude KERN, Maire, M. Jacky NOLETTA, adjoint, et M. Jacques ECKERT, adjoint, comme membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse pour représenter la Commune.  
M. Alain VOLTZENLOGEL est désigné comme membre suppléant.

Ces mêmes personnes sont désignées pour siéger à la commission de location, le groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres.

## **10) Rénovation du réseau des sous-préfectures dans le département du Bas-Rhin**

Par courrier du 15 juillet 2014, M. le Préfet nous a fait parvenir une note concernant la rénovation du réseau des sous-préfectures dans le département du Bas-Rhin. En effet, suite à la demande du Ministre de l'Intérieur demandant aux Préfets des régions Alsace et Lorraine d'expérimenter une méthodologie de rénovation du réseau des sous-préfectures, M. le Préfet a proposé une fusion d'arrondissements ainsi que la modification des limites.

La mise en œuvre de la réforme devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Après les explications du Maire et présentation de la nouvelle carte du département, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **émet** un avis favorable à la proposition de rattachement à la Sous-préfecture de Haguenau.

## **11) Communication de rapports**

Les comptes-rendus du :

- réseau GDS – Gaz Distribution Services de Strasbourg,
- groupe ES de Strasbourg,

ont été transmis par mail à l'ensemble des conseillers avant la séance.

Celui du SMITOM de Haguenau-Saverne est distribué.

Après les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte de ces rapports.

## **12) Motion relative à l'avenir de la Région Alsace**

Suite à l'adoption par l'Assemblée Nationale du découpage des Régions, le Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention :

- **vote** la motion suivante :

*« Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée Nationale le 21 juillet 2014, les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace. Il en va ainsi du droit local, de notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.*

*Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.*

*Aussi les élus de la Commune de Gries demandent :*

- *que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,*
- *qu'ainsi l'Alsace, partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,*
- *que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,*
- *que l'État donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,*
- *que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 03 août 2014.*

*Et se déclarent favorables :*

- *à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace tri national rhénan,*

- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des trois collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement. »

### **13) Divers**

M. le maire informe :

- que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Mme Christiane Geissler, D.G.S. a été nommée coordonateur,
- que l'avis d'appel public à la concurrence pour la transformation du POS en PLU en ce qui concerne les études a été publié le 09 septembre 2014,
- que des places restent disponibles pour les formations des élus dispensées par l'ENGEES.

Discussion au sujet :

- du dossier des travaux à réaliser sur le Bachgraben,
- de la fête du 35<sup>ème</sup> anniversaire de jumelage qui aura lieu à Gries dans le Palatinat le 05 octobre prochain,
- l'état de la cour de l'école maternelle de ce matin.

La séance est levée à 21h35.

Le rapporteur,  
Jacques ECKERT